COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021

PRESENTS: Franck MONGE, Benoît REY, Céline POULET, Béatrice LILLIO, Aurélie LE BOËDEC, Vera DE RUIJTER, Frédéric

LÉTRANGE, Jérôme PONTON, Luc FAURE, André MONNIER

ABSENTE: Laura GENCEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Luc FAURE

1 - Approbation du compte rendu du 23 février 2021

Vote: 9 pour, 1 abstention

2 - Travaux de rénovation du réseau d'assainissement

Le SMRD réfléchit à l'acquisition de la parcelle ZD106B dans le cadre de la construction de leur futur bureau. Cette parcelle est traversée pour une servitude liée à une canalisation d'assainissement. Pour améliorer l'implantation du bâtiment, il est proposé la remise en état du réseau d'assainissement. Les travaux considéraient à remplacer et à déplacer la canalisation existante. Le montant des travaux prévisionnels serait de l'ordre de 34 000 €HT et pourrait être financé par un emprunt.

Le conseil émet (9 pour, 1 abstention) un avis favorable au projet.

3 - Finances

A/ Budget principal 2021

Vote des taux de la fiscalité directe locale 2021 (DEL n°2021-11)

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit voter les taux de la fiscalité directe. Il propose de maintenir en 2021 les taux communaux adoptés en 2020, soit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties

10.52 %

- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties

47.70 %

En vertu de l'article 16 de la loi de finances pour 2020 n°2019-1479 du 28 décembre 2019 qui acte la suppression de la taxe habitation résidences principales pour les collectivités, le taux de TFPB pour 2021 est égal aux taux TFPB communal + le taux de TFPB 2020 du département de la Drôme de 15.51 % soit 26.03 % (10.52 % + 15.51 %).

Les taux communaux suivants sont adoptés :

Taxe foncière sur les propriétés bâties

15.51 %

- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties

47.70 %

Vote: unanimité

Subventions aux associations (montants inscrits dans l'annexe du budget prévu à cet effet)

1, 2, 3 Soleil des Clowns	200,00€
Association Personnes Agées CH de Die	200,00€
Association Protestante d'entraide du Diois	200,00€
Association "Lire pour grandir" sub fonct.	1 000,00 €
Comité du Diois du Secours Populaire	200,00€
Association "A l'ombre de la Tour"	200,00€
Tennis club Saillans	120,00€
Association Chabest enfants	40,00€
ADMR Le Vellan	200,00€
Croix Rouge Française Délégation de Die	200,00€
Amicale des sapeurs-pompiers de Saillans	200,00€

Vote: unanimité

Avance remboursable vers le budget photovoltaïque (DEL n°2021-12)

Vu la délibération du 1^{er} décembre 2020 portant création d'un budget annexe « Photovoltaïques, Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Il est proposé au conseil municipal d'effectuer une avance remboursable de son budget principal vers le budget annexe « Photovoltaïques » d'un montant de 38 000 €.

Vote: unanimité

• Affectation du résultat 2020 (DEL n°2021-13)

Par délibération en date du 23 février 2021, le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports:

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 262 315.41 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 19 733.00 €

Soldes d'exécution:

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 346 172.57 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 59 500.65 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 1 498 270.00 €

En recettes pour un montant de : 940 926.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Vote à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Ligne 002:

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 79 233.65 €

• Souscription d'un prêt relais (attente de versement des subventions et du FCTVA) de 500 000 € dans le cadre de la construction du groupe scolaire – (DEL n°2021-14)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la construction du groupe scolaire à énergie positive un financement par crédit relais d'un montant de 500 000 € est nécessaire dans l'attente du versement des subventions obtenues et de la récupération du Fonds de Compensation TVA (FCTVA).

Vu la proposition du Crédit Mutuel ci-dessous :

Montant	500 000 €
Durée	29 mois
Taux	0.38 %
Frais de dossier	500 €
Remboursement anticipé	Gratuit
Déblocages et remboursements	Partiels autorisés

Vote: unanimité

Approbation du budget 2021 (DEL n°2021-15)

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	592 443 €	592 443 €
Section d'investissement	2 552 198 €	2 552 198 €
TOTAL	3 144 641 €	3 144 641 €

Vote: unanimité

B/ Budget photovoltaïques 2021

Durée d'amortissement des panneaux (DEL n°2021-16)

Vu la délibération du 1^{er} décembre 2020 portant création d'un budget annexe « Photovoltaïques, Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Considérant l'obligation d'amortir les installations photovoltaïques,

Il est demandé au conseil municipal de fixer la durée d'amortissement :

o Panneaux photovoltaïques

20 ans

o Onduleurs

10 ans

Vote: unanimité

Approbation du budget (DEL n°2021-17)

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 000 €	1 000 €
Section d'investissement	38 000 €	38 000 €
TOTAL	39 000 €	39 000 €

Vote: unanimité

3- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

a) Compte rendu de la rencontre avec la gérante actuelle du camping municipal

La séance est levée à 22h00.

Le Maire

Franck MONGE